

Le Conseil européen d'Helsinki Réaction des partis politiques et de l'opinion publique en Turquie

Burcu Gültekin*

RÉSUMÉ

Les relations gréco-turques ne sont ni linéaires ni sclérosées comme le prouve l'existence, depuis 1923, de différentes périodes de détente entre Athènes et Ankara. Outre le rapprochement entre la Turquie et la Grèce opéré par Ataturk et Venizelos dans les années trente et qui revient au premier plan, à la suite de l'adhésion de ces deux pays à l'OTAN, il y a eu, malgré la persistance de la question chypriote, à nouveau un dialogue entre Turcs et Grecs, à la fin des années 1980, mené par A. Papandréou et T. Özal. La solidarité, qui s'est manifestée en 1999, entre ces deux peuples à l'occasion des séismes, qui les ont durement éprouvés, a eu pour conséquence de faciliter l'acceptation au sommet d'Helsinki du principe de la candidature de la Turquie à l'UE.

ABSTRACT

Greek-Turkish relations are neither linear nor sclerotic as it seems from the various periods in which tension in bilateral relations was absent. There is first the period of détente operated by Venizelos and Ataturk in the thirties, the period in the fifties with both countries entering NATO and the A. Papandreou and T. Özal dialogue in the 80s. The solidarity manifested in 1999 by the two peoples following the earthquakes that shook both countries prepared the basis of Turkey's candidacy acceptance to the European Union at the Helsinki summit.

Le thème de l'Union Européenne commence progressivement à dominer l'actualité turque à l'approche à l'automne 2000. L'impression de rentrer dans une nouvelle dynamique s'installe au sein des partis et de l'opinion publique. Le Secrétariat d'État aux Affaires Européennes est enfin formé. L'ancien Ambassadeur Volkan Vural, nommé à la tête du Secrétariat est en train de constituer son équipe. Le chef du parti de la Mère Patrie (ANAP), M. Mesut Yilmaz, qui a rejoint depuis peu le Gouvernement et qui est en charge des relations

* Institut français d'études anatoliennes (Istanbul)

avec l'Union Européenne, vient de lancer une polémique en parlant du camp des anti-européens, a telle enseigne que l'UE et les critères de Copenhague deviennent une référence incontournable de toutes les déclarations politiques. L'imminence des enjeux se fait sentir avec acuité : les échéances approchent. La Commission Européenne doit rendre public le projet de « Partenariat d'accèsion » vers la fin du mois de novembre. Le Partenariat établira une priorité dans les réformes à moyen et à long terme en vue de l'absorption de l'acquis communautaire. Et le Gouvernement turc préparera en tenant compte de ce Partenariat, un Programme National pour la fin de l'année.

Depuis le Conseil Européen d'Helsinki, la question européenne est devenue une affaire de politique intérieure. Nous proposons d'étudier à travers notamment les prises de position et les discours, la manière dont le thème de l'UE devient un enjeu politique. L'objectif consistera ensuite à analyser si une opinion publique est en train de se former sur la question européenne : l'examen portera sur les enjeux autour desquels une opinion publique se structure.

L'analyse des premières réactions en Turquie à la décision d'Helsinki laisse apparaître en filigrane les attitudes liées à la question de l'Union européenne dans toute leur complexité : les déclarations, les interrogations, les comportements de la classe politique et des journalistes recèlent de précieuses informations pour une étude des perceptions.

Le Conseil Européen d'Helsinki : « sommet historique » - « rencontre du siècle »

L'acceptation de la candidature de la Turquie est perçue comme un véritable tournant décisif qui doit décider du destin de toute une nation. Les enjeux semblent considérables et la responsabilité qui incombe aux responsables politiques, est énorme.

La couverture médiatique du « Sommet d'Helsinki » contribue à accroître la tension : les téléspectateurs suivent en direct sur les chaînes d'information en continu la « crise d'Helsinki ». Le va-et-vient est per-

pétuel entre les correspondants à Helsinki et ceux à Ankara, avec parfois un détour par la bourse d'Istanbul. Les téléspectateurs sont tenus en haleine jusqu'à 00h15, alors que la décision de l'acceptation de la candidature de la Turquie à l'UE avait été annoncée à 13h15 ! Le lendemain, les titres de la presse parlaient de la « nuit à la plus longue ».

L'attitude à adopter face à la décision des Quinze est devenu une question nationale. La Turquie ne pouvait accepter une candidature conditionnée. La Turquie voulait avoir la certitude d'être placée sur un pied d'égalité avec les autres pays candidats : La candidature de la Turquie allait être évaluée à l'aune des critères politiques et économiques définis en vue de l'adhésion à l'UE lors du Conseil Européen de Copenhague. Elle devait bénéficier, comme le précisait la déclaration qui venait d'être faite, d'une stratégie de pré-adhésion.

Les responsables politiques tenaient à l'idée de la réciprocité : l'idée d'un engagement unilatéral était gênant. L'élément le plus important était de s'assurer de ne pas capituler devant un diktat et de ne pas trahir les intérêts nationaux. Est-ce qu'en acceptant sa candidature à l'UE, la Turquie s'engage-t-elle à aller devant la Cour Internationale de Justice de La Haye au cas où les litiges bilatéraux avec la Grèce n'étaient pas résolus avant 2004 ? Est-ce que le règlement des problèmes en Mer Egée est une condition préalable pour l'ouverture des négociations d'adhésion ? L'acceptation de la candidature ne devait pas entraîner de concession dans le domaine des intérêts vitaux, et surtout ne pas permettre à la Grèce de faire admettre ses thèses.

Les thèmes nationalistes sont présents dans la plupart des prises de position. Le gouvernement, ainsi que l'opposition, font une lecture de la déclaration d'Helsinki en termes d'intérêts nationaux. Le journal islamiste Akit accuse le gouvernement d'avoir accepté de faire des concessions sur le dossier chypriote et égéen et de s'être engagé à ne pas exécuter Abdullah Öcalan. Son penchant populiste l'amène à remplir sa fonction d'opposition en jouant sur la fibre nationaliste. L'annonce tant attendue de l'acceptation de la candidature de la Turquie à l'UE ne fait pas disparaître certaines craintes. La réserve du Premier Ministre M. Bulent Ecevit est révélatrice d'une attitude de méfiance

qui est partagée par une grande partie de la population turque. L'UE attire et effraye. La suspicion est de règle, on peut difficilement croire que l'UE est bienveillante à l'égard de la Turquie. Cette crainte est accentuée par une impression de perdre très prochainement tout point de repère et d'être propulsé dans un ensemble inconnu. La peur de la perte de souveraineté pourrait ainsi trouver un terrain politique et culturel pour se développer.

Le discours du Ministre des Affaires Étrangères M. Ismail Cem a pour but d'apaiser ces inquiétudes. Ce discours prononcé au lendemain du Conseil Européen d'Helsinki a un double objectif. Il s'agit tout d'abord de rassurer une population qui a quelques appréhensions : l'UE semble trop puissante, et une impression confuse d'être fragilisée se manifeste. La menace est à la fois d'ordre identitaire et politique : la peur obsessionnelle de voir le pays se désintégrer et de perdre son identité. Ismail Cem déclare : « Personne n'essaie de nous imposer quoi que ce soit » et ajoute que l'Europe ne veut ni ne peut avoir de visées séparatistes. Il éprouve le besoin de mettre l'accent sur le fait que ni l'unité nationale, ni l'intégrité territoriale ne sont en danger. Et le ministre des Affaires Étrangères de poursuivre « la Turquie fait partie dorénavant de la géographie de l'Union Européenne » et ajoute « l'UE ne viendra jamais nous dire : Faites d'une partie de votre population une minorité. D'ailleurs ce que nous voulons c'est donner à nos individus et notre population non pas les droits des minorités mais tous les droits de la majorité ». La dimension identitaire est abordée dans le cadre du discours. Ismail Cem met ainsi l'accent sur le fait que l'adhésion à l'UE ne passe pas par une renonciation à son identité ni à sa culture. L'Europe est décrite comme un ensemble multiculturel. D'ailleurs, l'Union Européenne ne serait pas « une obsession pour la Turquie » ; il souligne le fait que la Turquie n'est pas un candidat quelconque : il s'agit d'un pays qui a une histoire commune avec 26 pays et pourrait donc offrir une expérience historique particulière à l'UE. D'ailleurs il serait évident que la Turquie est européenne depuis 700 ans.

L'allocation de M. Devlet Bahçeli, chef du Parti du Mouvement National, (MHP) et vice-Premier Ministre fait écho à celle d'Ismail Cem. Il appelle l'UE à montrer sa bienveillance en accordant de l'im-

portance à certaines sensibilités nationales, à comprendre le degré d'attachement de la Turquie à la « culture nationale », à « l'intégrité territoriale » et à « l'état unitaire ». La candidature de la Turquie à l'UE est perçue comme l'aboutissement d'un processus entamé dès le XIXe siècle avec le mouvement de modernisation et d'occidentalisation, accéléré après la deuxième Guerre Mondiale par la préférence accordée au monde occidental durant la guerre froide. L'acceptation de la candidature est perçue comme la conséquence logique, quoique tardive, de l'accord d'association signé en 1963. M. Devlet Bahçeli souligne le fait qu'aucune concession unilatérale n'a été faite.

Or la crainte n'est pas le sentiment dominant au sein de la classe politique et de la population turque au lendemain du Conseil Européen d'Helsinki. Helsinki suscite une grande fierté : l'acceptation de la candidature équivaut à une reconnaissance de l'identité européenne. La particularité de la Turquie est réaffirmée par le traitement de faveur que l'UE a réservé à la Turquie. Les titres de la presse turque ne manquent pas de souligner la portée symbolique de certains gestes diplomatiques. Le chemin parcouru depuis le Conseil Européen de Luxembourg où elle avait été exclue, humiliée, blessée, paraît considérable. L'UE serait donc désireuse de réparer la faute commise au Luxembourg. Ce sentiment de fierté est d'autant plus grand que la Turquie a été, de fait, partie prenante dans les négociations, ou du moins elle a été traitée comme un interlocuteur. C'est la première fois que le texte de la déclaration a été faxé à un Etat candidat, que le Président du Conseil Européen, en l'occurrence le Premier Ministre finnois, a envoyé une lettre visant à éclaircir les éventuelles ambiguïtés, et que, de surcroît, le Commissaire européen en charge de l'élargissement M. Verheugen, et le Haut-Representant de l'UE, M. Solana se sont rendus sur place.

La Turquie, qui désire depuis le XIXe siècle, avec le Sultan Abd,Imecit, et ensuite avec Ataturk, être un membre de la famille européenne est donc enfin acceptée dans le projet civilisationnel. L'Europe est perçue en tant que synonyme de démocratie participative, des droits de l'homme, de droits sociaux, de la conscience écologique, de modernité, de civilisation et de consensus.

La démocratisation devient un enjeu européen

Les critères de Copenhague qui définissent les conditions sine qua non qu'un pays candidat doit remplir en vue de l'adhésion, ont un double volet. L'existence du bon fonctionnement d'une économie de marché capable de faire face à la concurrence qui s'exerce sur le marché unique européen, les conditions de cohésion en vue de l'union économique et monétaire, la mise en place ou le renforcement de structures juridiques et administratives afin de mener à bien l'harmonisation avec la législation européenne, font partie des conditions préalables à l'adhésion. Or force est de constater que les critères de Copenhague d'ordre politique bénéficient d'une plus grande visibilité. Ces critères mettent en exergue l'importance de la stabilité des institutions de l'Etat de droit, garantes de la démocratie, des droits de l'homme, du respect et de la protection des minorités.

C'est donc la dimension politique qui est mise en avant dans le processus d'harmonisation législative en vue de l'adhésion à l'UE. La question de l'UE n'existe dans l'actualité qu'à travers le thème des droits de l'homme, de la liberté d'expression ou de démocratie participative. Le volet économique du processus d'harmonisation est très largement ignoré. L'UE est donc perçue comme une union politique. Cette déconnexion, presque totale, entre les dimensions économique et politique peut s'expliquer par différents facteurs. La signature de l'Accord d'Union Douanière entre la Turquie et l'UE était certes perçue en 1996 comme une étape préalable à l'adhésion. Or le Conseil Européen de Luxembourg de 1997 a révélé que l'Accord d'Union Douanière était une fin en soi. Le processus d'harmonisation législative découlant de cet accord, s'est poursuivi, quoique à un rythme lent, sans pouvoir s'articuler avec un quelconque projet politique. Par ailleurs, la référence à l'UE est absente dans le domaine de la politique économique. La politique de lutte contre l'inflation, la politique de rigueur budgétaire, et la politique de privatisations constituent des priorités nationales, et sont menées sous la surveillance étroite de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International. La politique de réforme économique est très rarement mise en relation avec le respect des critères de Copenhague ; et l'intégration à l'UE ne con-

stitue pas l'objectif ultime du programme de réforme économique. Pour l'opinion publique, l'objectif du programme économique est de vaincre l'inflation, véritable fléau national. L'acteur étranger qui peut avoir un droit de regard dans le domaine économique est le FMI personnalisé par M. Carlo Cotarelli qui par ses séjours très fréquents en Turquie est devenu une véritable figure nationale.

La question européenne n'est maintenue à l'ordre du jour que par le volet politique des critères de Copenhague. Force est de constater que l'UE devient synonyme de droits de l'homme pour l'opinion publique. Une analyse de l'actualité turque des neuf premiers mois de l'an 2000 révèle un télescopage entre l'UE et les droits de l'homme presque parfait.

Par une ironie du hasard, le Conseil Européen d'Helsinki et donc l'annonce de l'acceptation de la candidature de la Turquie coïncide avec le 51ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Aussi les journaux datés du 11 décembre consacraient-ils une couverture aussi importante au dossier de la candidature de la Turquie qui aux déclarations et prises de positions effectuées à l'occasion de ce jour anniversaire. Le journal *Milliyet* consacre deux pages entières à une rubrique intitulée « droits de l'homme ». Les propos du juge turc M. Riza Turkmen de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, qui souhaite qu'Abdullah Öcalan bénéficie d'un nouveau procès, ceux du ministre d'Etat chargé des droits de l'Homme, M. Mehmet Ali İrtemçelik qui fait le constat de graves lacunes dans le domaine des libertés publiques en Turquie et le compte-rendu du rapport sur la Turquie de Human Rights Watch y occupent une grande place. Le journal islamiste *Akit*, proche du parti de la Vertu, *Fazilet*, met l'accent sur le discours que Recai Kutan, le chef de ce même parti qui souligne l'acceptation de la candidature de la Turquie à l'UE et annonce l'ouverture d'une nouvelle période en établissant très étroitement un rapprochement entre la question des droits de l'homme et la question européenne. La décision du Conseil d'Etat selon laquelle le port du foulard dans les ministères publics et les universités n'est pas anti-démocratique, est qualifiée de « honte du foulard à la porte de l'UE ». Suivent un article consacré à la visite effectuée par des mem-

bres de l'Union des barreaux de Turquie dans le Sud-Est Anatolien pour discuter des droits de l'Homme, et un appel pour une constitution démocratique. Les propos du ministre Irtemçelik sur le fait que la démocratisation exigée par les critères de Copenhague sera une tâche ardue sont mis en exergue.

Cette parfaite superposition entre la question de la démocratisation et la question européenne devient une constante. Le thème de l'UE s'impose dans l'actualité à travers les critères de Copenhague d'ordre politique. Un examen des événements ayant marqué l'actualité les mois qui ont suivi l'annonce de la candidature de la Turquie, s'avère révélateur de la manière dont une opinion publique se forme autour des enjeux de démocratisation et de l'adhésion à l'UE.

Le thème des droits de l'homme et l'agenda des responsables européens

Les déclarations des dirigeants européens s'évertuent très souvent à souligner l'importance du respect des droits de l'homme. La première crise entre l'UE et la Turquie à propos des droits de l'homme survient avec la mise en garde à vue des maires des municipalités du Sud-Est, membres du HADEP, le 21 février 2000. La réaction de la Présidente de la Commission Européenne, Mme Nicole Fontaine, se fait ferme : par une déclaration écrite, elle exige la mise en liberté des maires. Le 6 mars, le Commissaire européen en charge de l'élargissement M. Gunther Verheugen, déclare que le règlement de la question kurde est une condition sine qua non pour l'adhésion. La même fermeté est affirmée lors du Conseil de Lisbonne le 23 Mars. Mme Nicole Fontaine affirme que le respect du volet politique relatif à la démocratisation des critères de Copenhague, constitue une condition préalable à l'ouverture des négociations en vue de l'adhésion. La Ministre des Affaires Etrangères suédoise, en visite officielle la mi-février, rencontre les fondations turques actives dans le domaine des droits de l'homme. Une délégation de l'Assemblée des Parlementaires du Conseil de l'Europe, désireuse de mieux se rendre compte de la nature du pro-

blème kurde, effectue une visite dans le Sud-Est Anatolien, tandis que M. Daniel Cohn-Bendit, à la tête de la Commission mixte parlementaire entre l'UE et la Turquie, exige le droit d'avoir un entretien avec Mme Leyla Zana .

Les acteurs turcs et le thème de l'UE

Dans les premiers mois de l'an 2000, le thème de l'Europe se manifeste à travers le fait kurde. La décision du gouvernement du 12 janvier visant à attendre l'arrêt de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, avant de mettre à exécution la peine d'Abdullah öcalan (Apo) constitue la première épreuve européenne. Le leader du parti MHP tente de déconnecter le cas Apo de l'intégration européenne. Or le parti social démocrate, DSP, ainsi que l'ANAP n'hésitent pas à mettre en avant les engagements internationaux et les difficultés auxquelles la Turquie devrait faire face au cas où la peine d'Apo viendrait à être exécutée. Aussi l'opinion publique turque établit-elle très clairement un parallélisme entre le cas Apo, la peine de mort et l'UE.

Les responsables européens déclarent unanimement accueillir très favorablement la décision du gouvernement. L'affaire des maires des provinces du Sud-Est, membres du parti HADEP³ constitue le second test européen. La mise en garde à vue le 21 février des maires de Diyarbakir, de Siirt et de Bingol, accusés d'apporter un soutien au PKK provoque une crise avec l'UE⁴. Le nombre des gardes à vue augmente et les maires en question sont démis de leurs fonctions par le Ministère de l'Intérieur. Les autorités turques réagissent violemment aux critiques de l'UE. Le Président Demirel ainsi que le Ministère des Affaires étrangères turc invoquent le principe de la souveraineté nationale et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État. Le fait que l'État turc est un État de droit dont les lois s'appliquent à tous ses citoyens est mis en avant. Or les poursuites judiciaires aboutissent à un non-lieu et les maires reprennent leurs fonctions. De même, la décision de l'incarcération de M. Akin Birdal, ancien président de l'Association des droits de l'Homme⁵ coïncide avec la visite d'une délé-

gation du Parlement européen dans le Sud-Est Anatolien. Ce rapprochement entre les questions de démocratisation, de la question kurde, et l'UE est également accentué dès le lendemain du Conseil d'Helsinki par M. Mesut Yilmaz, qui lors d'une visite à Diyarbakir, déclare que la voie qui mène à l'UE passe par Diyarbakir. L'article 312 du code pénal qui apporte des restrictions à la liberté d'expression afin d'empêcher l'incitation au séparatisme ethnique ou religieux figure parmi les lois dont l'UE exige l'abolition. Le parti islamiste, le Fazilet, dont plusieurs membres ont été jugés en vertu de cet article du code pénal et qui risque l'interdiction, milite par conséquent pour son abolition. Recai Kutan, le leader du parti, vient d'entreprendre une visite à Bruxelles, afin d'obtenir le soutien des dirigeants européens sur ce dossier.

Passons en revue les efforts fournis par certaines institutions pour amener à l'ordre du jour la question européenne. Deux organismes du secteur privé sont particulièrement actifs dans le domaine de la promotion de l'idée européenne. Le TUSIAD, l'Association des Industriels et des Hommes d'Affaires Turcs, publie dès le mois de janvier le rapport sur la démocratisation préparé par Bulent Tanor, ainsi qu'une étude sur le processus d'harmonisation en vue du respect des critères de Copenhague. L'association, traditionnellement pro-européenne comme en atteste son implication dans les activités de lobbying à Bruxelles, domine l'actualité européenne de la Turquie par ses publications, par les déclarations de son Président, M. Erkut Yucaoglu ou par ses conférences qui s'inscrivent systématiquement dans le cadre de l'intégration à l'UE. La Fondation pour le Développement Economique, IKV, impliquée depuis sa création dans les relations avec l'UE, organise plusieurs conférences dont la première a lieu à peine une semaine après le Conseil d'Helsinki et porte sur une gamme assez étendue de thèmes : la question de l'agriculture, les relations consommateur-producteur, le modèle social européen. Le centre des droits de l'homme du barreau d'Istanbul organise des séminaires sur la nature des critères de Copenhague. Le Diyanet, l'équivalent du Ministère des Cultes, réunit au début du mois de mai, à Istanbul, un Conseil international sur l'UE. Par ailleurs, la coupe de l'UEFA rem-

portée par le club de Galatasaray, le 17 mai monopolise l'actualité relative à la question de l'UE. Le Président du TUSIAD ainsi que certains journalistes soulignent que l'ivresse de cette victoire a fait oublier à la population la nécessité de se conformer aux critères de Copenhague. L'entraîneur du club, M. Fatih Terim, montre l'exemple à suivre pour se hisser au niveau des normes européennes.

Détermination des pro-européens et anti-européens

Le début du mois de septembre 2000 témoigne très clairement du poids du thème du processus d'adhésion à l'UE sur l'opinion publique.

L'approche de l'échéance du 8 novembre, date à laquelle la Commission européenne devra rendre public le « Partenariat d'adhésion » fait prendre conscience de l'imminence des enjeux. L'effort d'harmonisation reste considérable, et le calendrier est très serré. L'impression de s'être reposé durant huit mois sur ses lauriers commence à se répandre dans la classe des décideurs et progressivement au sein de l'opinion publique. C'est dans ce contexte-là que M. Mesut Yilmaz tente de lancer une nouvelle dynamique en lançant un appel à la mobilisation afin de mener à bien l'harmonisation. Cet appel lancé par le vice-Premier Ministre en charge des relations avec l'UE s'avère d'autant plus important qu'il a suscité une interrogation sur la détermination des pro-européens et des anti-européens. La question du soutien apporté à l'intégration de la Turquie au sein de l'UE par l'opinion publique, les responsables politiques et militaires ne s'était posée qu'à de rares occasions. En effet, quand une décision ou une action de nature à mécontenter les responsables européens survenait, le réflexe était de dénoncer les « saboteurs » qui voulaient empêcher l'adhésion à l'UE. Or ce clan des anti-européens n'avait pas d'identité bien déterminée.

Lors d'une réunion consacrée à la question de l'intégration à l'UE, sur une plateforme formée par les organisations prioritaires du secteur privé, en l'occurrence l'Association des Industriels et des Hommes

d’Affaires Turcs (TUSIAD), la Fondation pour le Développement Économique (IKV), et le Conseil des Relations Économiques Extérieures (DEIK), l’intervention faite par M. Mesut Yilmaz a joué un rôle de catalyseur par les nombreuses réactions qu’elle a suscitées. Les médias turcs ont résumé cette intervention par deux phrases clés : « Appel à la société civile, nous devons surmonter l’obstacle du MHP et de l’armée » et « Devenir membre de l’UE ne divisera pas le pays. Le leader de l’ANAP pense convaincre les opposants »⁶.

Après avoir rappelé l’imminence des échéances, M. Yilmaz met en exergue le soutien apporté par l’opinion publique à l’adhésion à l’UE : En termes de soutien de l’opinion publique, la Turquie est parvenue à un moment très important dans son aventure européenne. Il existe un consensus général sur l’idée que l’intégration à l’UE sera bénéfique ». Certaines critiques très souvent formulées telles que « Eux forment la communauté (sont associés, sont unis) et nous le marché » ou encore « Eux sont chrétiens et nous musulmans » auraient disparues. M. Yilmaz déclare être convaincu qu’aucune organisation non-gouvernementale ou parti politique n’est contre l’UE et ne manque de souligner avec insistance que le consensus est nécessaire pour mener à bien le processus de réforme requis. Il s’agira d’un des événements les plus importants de « toute l’histoire de la République ». Or, selon M. Yilmaz certains milieux, tout en n’étant pas opposés à l’idée d’adhésion à l’UE, auraient quelques appréhensions. Pour la première fois le MHP, le parti nationaliste de M. Devlet Bahçeli, et l’armée sont cités. La tâche consisterait donc à savoir convaincre ces milieux.

Que la plupart des partis politiques et des ONG est favorable à l’idée de l’adhésion à l’UE est exact. Les partis de droite, tel que le parti de la Juste Voie, le DYP dirigé par Mme Tansu Ciller ou le parti de la Mère Patrie ont annoncé sans ambiguïté soutenir l’adhésion à l’UE, et considérer que la décision prise à Helsinki constituait un tournant. Le HADEP, perçu comme le parti kurde accueille également très favorablement la candidature à l’UE, de même que le parti de la Vertu, le Fazilet dont le chef M. Recai Kutan avait clairement déclaré qu’il allait apporter son soutien à toutes propositions de réformes législatives en vue d’une harmonisation avec les normes européennes.

Les organisations du secteur privé, précédemment cités tels que le TUSIAD, l'IKV ou le DEIK, désignés souvent comme les principaux acteurs de la société civile ont traditionnellement une position très clairement pro-européenne. D'ailleurs, ces organisations agissent comme de véritables groupes de pression aussi bien en Turquie, qu'auprès des grandes capitales étrangères. En Turquie, elles tentent d'accélérer les processus de réforme économique et social. Par ailleurs le TUSIAD et l'IKV mènent une réflexion sur le processus d'harmonisation législative.

Les associations parlant au nom de certaines couches opprimées de la société turque adoptent très explicitement une position pro-européenne. La poursuite du processus de démocratisation et l'amélioration de la situation dans le domaine des droits de l'homme sont susceptibles d'avoir des retombées directes sur ces groupes. En effet les structures telles que l'Association des Droits de l'Homme, IHD, qui accorde une attention très particulière à la situation de la population kurde dans le Sud-Est de la Turquie, ou le Mazlumder, association qui déclare soutenir tous les opprimés et qui est formée par les sympathisants du parti islamiste⁷ ont une présence sensible dans le champ de la lutte pour les droits de l'Homme. Par ailleurs, l'attention particulière dont elles bénéficient de la part des Européens, accentuent sans aucun doute cette visibilité. Le Mazlumder déclare agir au nom du respect des droits de l'Homme, de même que le nouveau parti islamiste qui dans son nouveau slogan met l'accent sur la portée universelle des droits de l'homme. Or force est de constater que certaines associations du milieu islamiste, ainsi que certains auteurs font une lecture religieuse des droits de l'homme : l'homme aurait certains droits fondamentaux du fait qu'il est une créature de Dieu. Et il est même possible qu'une alliance ponctuelle se forme entre ces différentes organisations qui défendent l'idée d'une intégration avec l'UE au nom d'un meilleur respect des droits de l'homme. Les titres de la presse islamiste font souvent écho des violations des droits de l'homme dans le Sud-Est. L'attitude ostensiblement pro-européenne des associations du milieu islamiste et du parti Fazilet atteste d'une évolution certaine : durant le gouvernement islamiste, les dirigeants du parti

Refah adoptaient une posture pour le mois critique vis-à-vis de l'Occident, le thème de la fraternité musulmane à l'UE. L'interdiction du parti Refah et le processus enclenché le 28 février 1998 de lutte contre l'Islam politique, a justifié le changement de stratégie : la recherche d'un soutien européen sera dorénavant souvent privilégiée, comme en atteste la récente visite du leader du Fazilet, Recai Kutan, à Bruxelles alors que l'éventualité de l'interdiction du parti est à l'ordre du jour.

L'opinion publique et l'UE

L'opinion publique est en effet majoritairement en faveur de l'adhésion de la Turquie à l'UE. Cette attitude favorable à l'UE semble assez bien enracinée : elle est bien antérieure au Conseil Européen d'Helsinki. Une étude réalisée en 1998 par la fondation allemande Konrad Adenauer et le centre d'études sociales IMVSAM sur la jeunesse turque⁸ révèle le degré d'attachement à l'UE. L'étude a été menée auprès de 2223 jeunes dans différentes provinces de la Turquie, âgés de 15 à 27 ans. La partie consacrée aux orientations régionales et à la politique d'occidentalisation apporte des données intéressantes sur le degré d'attachement à l'UE. 51,8% de la population interrogée déclare préférer voir la Turquie faire partie de l'UE, alors que 28,7% évoquent l'idée d'une union entre Républiques turques, et 18 % l'idée d'une union entre pays musulmans. 69,2% pensent que l'intégration dans l'UE permettra à la Turquie de progresser dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie, et 71,8% estiment que l'adhésion sera bénéfique pour l'économie du pays⁹.

Le sondage effectué du 10 au 21 Août 2000 par l'institut Piar-Gallup pour le quotidien Milliyet¹⁰ auprès de 2027 personnes âgées de plus de 18 ans vivant dans 17 provinces, montre que 68,7% de la population interrogée se déclare être favorable à l'adhésion de la Turquie à l'UE, tandis que seulement 9,9% se dit contre. Pour 49,6% de la population interrogée la raison principale qui justifie l'adhésion à l'UE se situe dans le domaine économique, les personnes sondées

estiment ainsi que l'intégration de la Turquie au sein de l'UE sera favorable à son développement : 12,4% expliquent leur attitude par le fait que l'adhésion à l'UE permettra à la Turquie d'être plus puissante sur la scène internationale et plus influente sur la scène régionale, et 10,8% par le fait que l'intégration fera de la Turquie un Etat de droit respectueux des droits de l'homme. Notons que d'autres questions plus spécifiques révèlent qu'il existe une articulation entre le thème des droits de l'homme et l'adhésion à l'UE. 70,4 % de la population interrogée estiment que la Turquie doit prendre des mesures visant à garantir le respect de la liberté de penser et d'expression. L'attitude pro-européenne de la majorité de la population existait bien avant l'acceptation de la candidature de la Turquie. Le sondage réalisé auprès d'un échantillon de 1242 personnes entre le 11 et 19 novembre 1999 par l'institut Strateji-Mori, révèle que 60,5% de la population interrogée dit être favorable à l'adhésion de la Turquie à l'UE si l'occasion se présente dans les quelques années à venir. Selon une autre étude effectuée entre le 15 et le 28 avril 1998, donc après le conseil européen de Luxembourg, 63,9% des Turcs sont d'avis que la Turquie devra persévérer dans son effort pour devenir membre de l'UE, contre 23,5% qui estiment qu'elle doit retirer sa candidature.

Par ailleurs une question posée par l'institut de sondage Strateji-Mori dans le cadre d'une étude¹¹ effectuée chaque mois atteste d'un relatif optimisme de l'opinion publique. 34,5% de la population interrogée pense qu'il est possible que la Turquie devienne membre à part entière de l'UE avant 2010, alors que seulement 22,9% des sondés pensent que le taux annuel de l'inflation puisse descendre au-dessous de 10% !

Pourtant, bien que favorable à l'idée de devenir membre de l'UE, la population turque conserve une attitude méfiante. Les gains économiques et démocratiques escomptés rendent l'intégration dans l'UE souhaitable. Pourtant la population n'a pas confiance en l'Europe. L'étude effectuée par la fondation Konrad Adenauer et IMVSAM auprès des jeunes montre que 35,2% des jeunes interrogés approuvent le choix de la politique d'occidentalisation tout en étant convaincus que les Européens ont des a priori envers les Turcs et sont hypocrites.

De même le sondage effectué par Strateji-Mori auprès de 1140 personnes entre les 15 et 22 mai 1999 souligne le fait que 25,8% des personnes interrogées disent « ne pas du tout faire confiance à l'UE », 16,8% « ne pas beaucoup faire confiance à l'UE » et 30,1% « faire un peu confiance à l'UE ».

Aussi M. Mesut Yilmaz, tout en soulignant le fait que les deux-tiers de la population soutient la candidature de la Turquie à l'UE, insiste sur le fait de la nécessité de mettre en oeuvre une stratégie pour convaincre ceux qui ont quelques craintes.

Ne pas prendre en compte l'existence de certaines réserves vis-à-vis de l'UE, ne pas prêter la moindre attention aux sensibilités et appréhensions constituent une lourde hypothèque sur l'avenir. Que ces appréhensions soient plus profondément enracinées chez les militaires ou les membres du parti nationaliste le MHP paraît probable. Or l'attitude de méfiance et de prudence envers l'UE reste très répandue. M. Mesut Yilmaz, dans son intervention a souligné avec insistance la nécessité de rassurer ceux qui avaient peur. « Devenir membre de l'UE, ne divisera pas le pays, aucun pays ne s'est fragmenté en devenant membre de l'UE ! » souligne-t-il. Bien que M. Yilmaz ait désigné explicitement les milieux les plus réticents à l'adhésion à l'UE, cette phrase est destinée à rassurer toute l'opinion publique. Il ne faut pas perdre de vue que la question de la sauvegarde de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale peut mobiliser la population toute entière : la population turque est très réceptive aux messages qui mettent en exergue la nécessité de lutter contre toute forme de séparatisme. La peur de voir le pays se morceler est très profondément enracinée dans les esprits. Le syndrome de la fin de la Première Guerre Mondiale et du traité de Sèvres est vivace non seulement dans le cercle des militaires ou de ceux qui se disent nationalistes mais d'une certaine manière aussi dans la mémoire collective. Ainsi il semble aisé de convaincre une population, qui traditionnellement reste méfiante, surtout si le contexte s'y prête, que l'intégration européenne peut porter atteinte à l'intégrité territoriale et l'unité nationale du pays. L'opinion publique reconnaît que le séparatisme (« boluculuk », en turc désignant très fréquemment le séparatisme kurde) ou que la réac-

tion islamiste (« irtica ») constituent/ ont constitué une réelle menace pour le pays. L'instrumentalisation de la fibre nationaliste paraît très aisée au sein d'une population dont 34,5% déclare souhaiter vivement que la Turquie joue un rôle de leader. La question posée dans le cadre de l'étude faite par la fondation Konrad Adenauer, qui vise à savoir pourquoi les jeunes devraient recevoir une instruction, apporte des éléments intéressants à cet égard : 38,2%¹³ de la population interrogée estiment que les jeunes doivent recevoir une instruction « afin d'être utiles à la patrie et au peuple ». Il s'agit en l'occurrence de la réponse la plus fréquemment choisie. De même que 28,1% des jeunes interrogés pensent que la famille doit inculquer à l'enfant le principe d'attachement à l'État et au peuple.

Dans le sondage effectué par Piar-Gallup pour le quotidien *Milliyet*¹⁴ une proportion de 21,4% de personnes interrogées dit être sans opinion sur la question de l'UE. Ceux qui se déclarent ouvertement être contre l'adhésion de la Turquie à l'UE sont essentiellement soucieux de la sauvegarde de l'identité musulmane et nationale du pays, craignent que l'intégration à l'UE se traduise par une abdication de la souveraineté et ont peur de l'exacerbation des tendances séparatistes.

Les réserves du parti nationaliste sur le dossier européen sont réelles. La discussion en conseil des ministres du rapport préparé par le Secrétariat du Haut Conseil chargé de la coordination dans le domaine des droits de l'homme, intitulé « mesures nécessaires au regard des critères politiques de Copenhague » a été l'occasion de discerner la nature des réticences du parti MHP. Ce parti a insisté pour que ce document ne devienne pas un document officiel. Le comportement du MHP révèle un attachement ferme à l'égard des principes censés garantir l'unité de la nation. Les mesures visant à permettre un plus grand pluralisme au sein de la société, et allant dans le sens d'une décentralisation, sont accueillies par lui avec la plus grande réserve. Le MHP estime en effet que l'abolition de l'article 312 du Code Pénal qui restreint la liberté d'expression, l'enseignement et la diffusion en kurde, une plus grande liberté d'association, les lois de décentralisation, l'abolition de la peine de mort, ou d'autres lois adop-

tées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ou encore la réforme dans la composition du Conseil de Sécurité de l'Etat sont de nature à miner sérieusement l'unité nationale.

Pourtant ce parti évite de mener une politique populiste. Le respect des critères de Copenhague est perçu comme une politique nationale, qui doit se placer au-dessous des clivages partisans. En guise de réponse à M. Mesut Yilmaz, M. Devlet Bahçeli souligne que l'objectif n'est pas d'adhérer à l'UE, mais de construire une Turquie forte. L'attitude de l'UE paraît contradictoire : l'UE ne cesse pas de définir des conditions préalables qui nous placent dans une situation encore plus délicate. Par exemple l'abolition de la peine capitale est une condition qui doit être remplie à moyen terme, pourtant l'EU ne cesse de la présenter comme une réforme prioritaire. Je ne comprends pas cette attitude »¹⁵.

Une volonté de convaincre et un certain souci de pédagogie se manifestent auprès des hommes politiques, et des journalistes qui ont la possibilité d'orienter l'opinion publique. Le message mettant en exergue le fait que l'adhésion à l'UE ne va pas exacerber les tendances séparatistes et aboutir à l'émiettement du pays est mis en relief. L'insistance porte sur le fait que l'intégration à l'UE sera profitable à la Turquie : l'objectif est de permettre de mener à bien des réformes essentielles. À cet égard, l'ancrage européen constitue une garantie, et permet en particulier d'inscrire les politiques entreprises dans la durée. L'accent est mis sur le fait que « tout ce qui est fait, est fait pour la Turquie. Le respect des droits de l'homme, la démocratisation, les lois d'harmonisation... tout est pour nous » écrit Rauf Tamer dans le quotidien Sabah¹⁶. « Que voulez-vous que la Turquie fasse d'autre »? Devrait-elle continuer à construire des sites industriels sur les lignes de faille? » poursuit-il. En effet, souhaiter une Turquie membre de l'UE revient à souhaiter que la Turquie s'enrichisse, qu'elle résolve tous les problèmes dans le domaine de l'enseignement, de la santé, de l'agriculture, de circulation et d'urbanisme, qu'elle évolue dans la bonne direction.

La référence à Atatürk devient même une constante : en effet c'est cette référence toujours qui permet de créer le consensus le plus large. Par ailleurs, le fait que les militaires puissent fondamentalement être contre l'idée d'adhésion à l'UE, semble difficilement envisageable.

Le fait que le chef d'État major, Huseyin Kivrikoglu ait déclaré que l'intégration à l'UE était une obligation géostratégique est souvent mis en relief. De même, penser que les militaires qui prêtent serment au nom d'Atatürk puissent ne pas se rendre compte que la stratégie de long terme de ce dernier à tracer pour la Turquie englobe tout naturellement une réalité comme l'UE, paraît absurde.

Certaines voix dissidentes s'élèvent pourtant. Il est primordial qu'elles restent marginales et ne puissent avoir une quelconque emprise sur l'opinion publique. Dans un contexte favorable, la force de conviction de ces arguments ne peut être sous-estimée. L'ouvrage intitulé « Pourquoi non à l'UE »¹⁷, rédigé par un général à la retraite, offre la liste des arguments susceptibles de constituer le sousbassement d'une prise de position anti-européenne. Dans ce cadre d'étude, l'approche géostratégique s'articule avec les thèmes des « Croisades », de « la Question d'Orient » et du « Traité de Sèvres ». Le général Ilhan accueille la candidature de la Turquie à l'UE dans les termes suivants : « L'acceptation de la candidature de la Turquie à l'UE a satisfait la Grèce, les Grecs Chypriotes, le Patriarche grec de Fener Bartholomeos. La décision a fait plaisir aux séparatistes favorables au PKK qui ont manifesté en Europe, elle a fait plaisir aux membres du HADEP, elle a fait plaisir à Oçalan ». Selon le Général Ilhan, l'objectif de l'UE vise à « donner Chypre, l'Egée à la Grèce et de faire d'Istanbul le centre de l'orthodoxie, et à faire de la Turquie une nouvelle Yougoslavie ».

NOTES

1. Leyla Zana est une ancienne parlementaire kurde emprisonnée. M. Cohn-Bendit, après avoir menacé d'annuler son séjour en Turquie, a obtenu le droit de s'entretenir avec Leyla Zana, à titre privé. Il a également rencontré un groupe composé des « mères des martyrs » (sehit anneleri), qui exigent l'exécution du leader du PKK, Abdullah Öcalan. Il les a appelés à la raison et a renoncé à la vengeance.
2. L'attitude du parti nationaliste MHP au sein de la coalition gouvernementale était perçue comme un obstacle presque insurmontable pour l'aboutissement à un tel consensus ; tandis que le parti social démocrate, le DSP peut mettre en avant son opposition traditionnelle à la peine capitale.
3. Il s'agit du premier parti dans les provinces du Sud-Est, perçu comme le parti kurde.
4. Le Département d'État américain réagit également, mais la réaction de l'UE semble bien plus visible.
5. İnsan Hakları Derneği est perçu comme une association qui défend les droits de la population kurde. M. Akin Birdal a bénéficié d'une mise en liberté pour des raisons de santé.
6. **Türkiye**, 6 septembre 2000.
7. Le Mazlumder a été formé essentiellement par des juristes proches du parti islamiste dissous le Refah. Ces membres sont très proches du parti islamiste actuel, le Fazilet. Le Mazlumder déclare collaborer avec tous les partis, pourtant ses membres sont perçus comme appartenant au milieu islamiste.
8. Konrad Adenauer Vakfı, İstanbul Mulkiyeliler Vakfı Sosyal Araştırmalar Merkezi, **Türk Gençliği 98, suskun kitle buyuteç altında** (la jeunesse turque en 1998, l'examen de la masse silencieuse).
9. Idem. p. 91-93.
10. **Milliyet**, 21 septembre 2000.
11. Strateji-Mori, **Türkiye'nin Nabzi** (le pouls de la Turquie), 29 Juin - 4 Juillet 2000. Sondage effectué auprès de 1294 personnes, âgées de plus de 18 ans.
12. Sondage réalisé par l'institut Strateji-Mori auprès de 1242 personnes entre le 11 et 19 novembre 1999.
13. Konrad Adenauer, **Türk Gençliği 98, suskun kitle buyuteç altında**, p. 32.
14. **Milliyet**, 21 septembre 2000.
15. Propos recueillis par le quotidien **Milliyet**, 8 septembre 2000.
16. Rauf Tamer, « La voie de l'UE », **Sabah**, 12 septembre 2000.
17. Korgeneral Suat İlhan, **Avrupa Birliği'ne neden hayır** (Pourquoi non à l'UE), Otügen yayınevi, 2000, İstanbul.